MODIFICATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES N° 2
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE POUR L'EXERCICE 2022
==========

Le Collège communal de Libramont-Chevigny informe que, sur base de l'article L1313-1 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation, les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2022 votées le 11 octobre 2022 sont déposées à la Maison communale où quiconque peut toujours en prendre connaissance sans déplacement.

Le présent avis sera affiché pendant la période du 13 au 24 octobre 2022.

A Libramont-Chevigny, le 12 octobre 2022.

Par le Collège;

Le Directeur général,

M. GUEIBE.

Administration Communale de Libramont-Chevigny Lux.

La Bourgmestre,

L. CRUCIFIX.